

CONSEIL D'ÉCOLE 6 NOVEMBRE 2017 à Clerlande (18h30 – 23h)

Présents :

Mmes Urbain-Trouvé et Menuge (directrices) / M-Mmes Mantin, Papon, Chassagnette, Grossmann, Falvard, Magne (enseignants)

M-Mmes Delaître, Da Silva, Emeriau, Messenger (représentants des parents - liste de Pessat)

Mmes Mallet, Robert, Dupic, M.Fraisse (représentants des parents - liste de Clerlande).

MM Dain, Vacher, (municipalité de Clerlande) - M. Dubois (maire de Pessat), Mme Couleru (municipalité de Pessat)

Mme Martins et Rigaud (NAP Pesat et Clerlande) Mme Chassagnette (cantine)

Mme Desthuilliers, DDEN,

Absents excusés :

Mme Sancier (IEN) - M. Imbert (maire de Clerlande) - M. Villatte (adjoint au maire de Pessat), Mmes Harry et Moulin (municipalité de Pessat) Mmes Brihat, Radet, (représentantes parents Clerlande)

1) Le conseil d'école a voté pour le **regroupement des conseils** des deux écoles du RPI

2) Présentation de l'équipe pédagogique du RPI :

Pas de modification dans l'équipe des titulaires.

Aurélie Chassagnette complète le temps partiel de Nadège Papon à Pessat et Fabienne Magne celui d'Audrey Urbain Trouvé à Clerlande.

3) Résultats des Elections et présentation des représentants de Parents d'Elèves

◆ **PESSAT** : Mme Delaître, MM Emeriau et Da Silva (titulaires), Mmes Riou, Marquet et M. Messenger (suppléants) Pourcentage de participation **84,25%**

◆ **CLERLANDE** : Mmes Brihat, Robert, M.Fraisse, Mmes Radet, Dupic et Mallet. Participation : **86%**

Les directrices avaient pris l'habitude de simplifier la tâche des représentants de parents : par exemple, en préparant le matériel électoral, ou en récupérant les adresses mails de chacun afin de les diffuser auprès de toutes les familles, ou encore en rappelant aux parents, avant un conseil, de faire remonter à leur représentants les questions qu'ils voudraient que l'on inscrive dans les questions diverses.

C'est une surcharge de travail dont elles doivent se libérer, il conviendrait donc :

- que les représentants de cette année aident les futurs parents candidats lors des élections 2018/18, à préparer le matériel électoral
- qu'ils se chargent de préparer un mot avec leurs coordonnées (mail, tél) que nous pourrions coller dans le cahier de liaison
- qu'ils n'hésitent pas à prendre des initiatives de réunions entre parents (lieu à déterminer avec l'accord des municipalités).

Les parents peuvent contacter leurs représentants soit par mail, tél, ou en mettant un courrier sous pli dans la boîte aux lettres de l'une des deux écoles, en mentionnant sur l'enveloppe « pour les représentants de parents », nous ferons suivre via le cahier de liaison

Les parents sont invités à ne pas attendre le conseil d'école pour faire part à leurs représentants de remarques ou questions cela peut permettre de régler certains problèmes dès qu'ils se posent.

Pour ce qui est des dates des Conseils d'école, le premier intervient de manière réglementaire dans les 15 jours qui suivent les élections.

Il est de la responsabilité des directrices d'établir les convocations au moins 8 jours avant le conseil d'école.

Les documents de référence sur les élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement pour l'année scolaire 2017-2018 sont :

- la [note de service](#) (BOEN n°26 du 20 juillet 2017),
- la page d'[éduscol](#) sur les modalités d'organisation de ces élections, comportant notamment un document de synthèse rassemblant les questions récurrentes en matière d'élections de représentants de parents d'élèves
- [la circulaire n°2006-137 du 25 août 2006](#), concernant les modalités du droit de participation et de représentation des parents d'élèves et la diffusion de documents.

NB : **prochains Conseils d'Ecole** : Jeudi 1^{er} Mars à Pessat / Lundi 25 juin à Clerlande.

Conseil d'école extraordinaire pour la question des rythmes scolaires le 4 décembre à 18h30 à Pessat.

4) Les règlements intérieurs ont été votés à l'unanimité.

Celui du Conseil d'école : pas de modification

Celui du RPI : ajout de l'article 6-10 interdisant les foulards et écharpes / mise à jour des **horaires années impaires** (articles 1.2 et 4.2)

Ces règlements sont consultables sur le site internet de l'école. (Nous demanderons aux familles de signer un papier attestant qu'ils en ont pris connaissance) Si toutefois certaines familles ne pouvaient pas avoir accès à internet, elles pourront nous le faire savoir afin que nous leur fassions parvenir un exemplaire papier.

Nous proposons d'y mettre également le règlement intérieur périscolaire (cantine NAP garderie) afin de réduire les quantités de photocopies en début d'année.

Merci aux mairies d'en transmettre une version PDF à Mme Menuge afin qu'il soit mis en ligne

Idem concernant les documents à destination des familles que les municipalités nous demandent de transmettre aux parents début septembre.

Nous pourrions réfléchir à un document conjoint (coordonnées des parents, fréquentation périscolaire, droit à l'image ...) ? Il faudrait peut être utiliser le logiciel base élèves mairie/ école de manière plus optimale ?

Nouveau : Une « pré-facture » concernant le règlement de la cantine (de Pessat, mais pas pour celle de Clerlande) a été distribuée aux parents via le cahier de liaison, afin qu'ils puissent vérifier le décompte.

Nous soulignons que certains parents finissent par s'y perdre entre les mots provenant de l'école OU de la municipalité.

5) les EFFECTIFS du RPI

	PESSAT	CLERLANDE	AUTRE	
14 PS	5	9		69
20 MS	9	9	2	
17 GS	6	10	1	
18 CP	6	12		
17 CE1	7	10		72
20 CE2	9	10	1	
19 CM1	10	8	1	
16 CM2	8	7	1	
TOTAL 141	60	75	6	

Nombre de familles : 100 dont 11 nouvelles familles (bienvenue à elles !)
Toutes les classes sont à double niveau (sauf le CP)

Pessat

14 PS / 12 MS = 26
8 MS / 17 GS = 25
18 CP

Clerlande

17 CE1 / 7 CE2 = 24
13 CE2 / 11 CM1 = 24
8 CM1 / 16 CM2 = 24

Perspectives à venir :

- Merci aux municipalités de transmettre le plus rapidement possible les prévisions d'inscriptions en PS pour la rentrée 2018/19 (enfants nés en 2015) car l'Inspection Académique nous demande de faire remonter nos prévisions pour mi novembre.
- Et de prospecter au niveau des nouvelles constructions afin de savoir si de nouveaux élèves sont susceptibles d'être scolarisés dans notre RPI.

6) les NOUVEAUX HORAIRES **ATTENTION : cette année, il n'est pas prévu de PONT pour l'ASCENSION**

année impaire (rentrée 2017)			
Pessat		Clerlande	
8h30 – 11h45 (mercredi 11h30)	classe	8h45-12h (mercredi 11h45)	classe
13h45 – 15h lundi jeudi 13h45 – 16h30 mardi vendredi	classe	13h20 – 13h50 mardi vendredi	APC
15h – 15h30 lundi et jeudi	APC	14h – 16h45 lundi jeudi 14h – 15h15 mardi vendredi	classe
15h – 16h 30 lundi jeudi	NAP	15h15 – 16h45 mardi vendredi	NAP

7) organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Il y a 3 types d'APC, prises en charge par l'équipe enseignante :

APC / aide aux élèves en difficulté scolaire

Sur Pessat : à partir de Novembre, priorité aux CP qui seront pris en charge deux fois par semaine Nadège ou Aurélie et Sandrine pour pallier à leurs difficultés. Puis ces APC se poursuivront selon les besoins des élèves, qui évoluent au cours de l'année. Si besoin, ce soutien pourra être proposé à des élèves de GS, voire de MS.

Sur Clerlande : Tous les élèves peuvent être pris en charge pour des aides ponctuelles.

APC / activités en liaison avec le projet d'école :

Vous serez informés si ce type d'APC est proposé à votre enfant.

APC / aide aux devoirs : selon les besoins

Nous ne proposons pas ce type d'APC

A Clerlande, les APC ont commencé dès septembre.

À Pessat, sur la période 1, les maîtresses de maternelle ont pris quelques élèves afin de leur apporter une aide ponctuelle

Mme Mantin prendra des «élèves de GS en soutien en novembre et décembre sur la phonologie . Et elle commencera les APC en liaison avec le projet d'école plus tard...

Pour les CP, le soutien commencera en novembre

NB : les directrices ont un service d'APC réduit de 25%.

Information importante : le RASED ([Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté](#), constitué de psychologues scolaires et d'enseignants spécialisés) de notre circonscription (Riom Limagne) est enfin complet.

Sur le site de Clerlande les enseignants ont demandé la prise en charge de plusieurs élèves par un maître E et par le psychologue scolaire. Nous attendons de voir comment le suivi va s'organiser.

8) Péri-scolaire / présentation des membres de l'équipe

Départ de Sandrine Farnier (qui était appréciée de tous) Elle est remplacée par Cécilia Rigaud (à qui nous souhaitons la bienvenue, et qui semble avoir déjà trouvé ses marques) Alison Rougier contrat renouvelé (mais sans aide de l'État cette année... surcoût de 7000€ pour la municipalité de Clerlande)

Personnel en charge de tout ce qui est EXTRA SCOLAIRE donc géré par les municipalités : Clerlande Pessat

	PESSAT						CLERLANDE				
	ATSEM	garderie	bus	cantine	NAP	ménage	garderie	bus	cantine	NAP	ménage
Nathalie Martins	X				X						
Isabelle Barsse	X	X		X	X						
Nathalie Chassagnette	X	X		X	X						
Christine Monnier		X soir	X soir		X sieste	X					
Alison Rougier				X	X		X			X	
Ludovic Martin			X mercredi	X	X	X				X	
Cécilia Rigaud							X	X matin	X	X	
Mireille Krayzel							X		X	X	X
Jocelyne Bailly									X		X

Le personnel municipal en charge des élèves sur le temps péri-scolaire a parfois besoin de communiquer avec les parents.

A Pessat, ils mettent un mot dans le cahier de liaison. Parfois les parents font l'amalgame entre temps péri-scolaire et temps scolaire... Peut être pourrait-il y avoir une partie dédiée à leurs mots à la fin du cahier ?

Il y a eu une réunion à ce sujet (mairie) et un système va se mettre en place, sur le modèle de ce qui se fait à Clerlande (permis à points) mais simplifié car les élèves sont plus petits (utilisation de pictogrammes)

Les parents devront penser à regarder à la fin du cahier les informations concernant le péri-scolaire.

◆ CANTINE Pessat : l'achat de matériel évoqué suite à la réflexion de l'an dernier a été fait. Il semblerait qu'il ne permette pas de solutionner le problème d'attente des élèves à la fin du repas car le personnel a toujours le même souci de séchage de vaisselle.

Une maman a envoyé un courrier à ce sujet à monsieur le Maire, il lui répondra personnellement.

Nous rappelons aux parents de bien passer par leurs représentants car les demandes adressées aux maires ne peuvent être traitées par le Conseil d'Ecole

◆ NAP : l'investissement remarquable du personnel est encore souligné. Les enfants adorent aller aux NAP, les parents sont satisfaits. Le personnel collabore chaque fois que possible avec les enseignants (comme ex : Collaboration sur le projet théâtre, création des décors et costume à Clerlande, et au marché de Noël à Pessat (si les absents sont remplacés, sinon ce ne sera pas possible)

Il est à noter que les municipalités ont eu à faire face à un congé maladie qui a été prolongé plusieurs fois (Ludovic Martins) et récemment, Alison Rougier s'est cassé le pied !!

Elles rappellent qu'elles font le maximum pour solutionner ces absences, mais c'est très compliqué de trouver du personnel pour ces remplacements.

Exceptionnellement, il sera demandé aux enfants qui peuvent rester chez eux, de ne pas aller aux NAP afin de limiter les effectifs.

Il est important de souligner que le personnel des NAP est autant pénalisé que les enfants, car il avait préparé des activités qu'il ne peut mettre en place car les effectifs sont trop chargés !

Du coup, les NAP se déroulent en mode « garderie/récréation », ce qui s'avère relativement dangereux (les enfants ont besoin d'être canalisés par des activités)

9) le PROJET D'ECOLE 2016/2019

➤ Nous l'avons présenté en Conseil d'Ecole il y a 2 ans

➤ priorité au calcul mental et à la résolution de problèmes (pour les mathématiques) et à l'expression écrite, et à la compréhension en lecture et au développement du goût de lire (pour le français).

➤ Chaque année nous choisissons un fil conducteur pour toutes les classes du RPI :

2013/14 partage d'une culture commune, par le biais de l'étude des contes traditionnels, 2014/15 connaissance de notre patrimoine régional, avec un bal traditionnel, 2015/16 citoyenneté et éco-citoyenneté (tolérance, développement durable) 2016/17 au « le fil du temps »...

Cette année, nous avons choisi les arts (peinture, musique, théâtre, cirque)

10) point sur la COOPERATIVE

➤ Cotisations volontaires lors de la rentrée : **un grand merci aux parents!** Le montant des cotisations se monte à 1475€

➤ Rappel : les coopératives dépendent de l'OCCE ([Office Central de la Coopération à l'École](#)) et à ce titre, doivent cotiser pour chaque élève et enseignant pour un montant total de 320,55€

(Adhésion 1,90€ par coopérateur / Assurance : contrat MAE-MAIF des coopérateurs sur le temps scolaire : 0,25€ par élève)

➤ Chaque année, la coop du RPI profite des cotisations des parents, du marché de Noël, de la vente d'objets photographiques et des photos de classe, des bénéfices réalisés lors du Carnaval, de la kermesse et de la tombola, mais aussi de subventions municipales ou départementales et parfois de dons

Et cet argent sert à financer divers achats pour les classes, livres, jeux, fournitures pour le bricolage, la cuisine, les goûter d'anniversaire ou après la piscine, le jardinage, les sorties et spectacles, les transports des élèves, des fichiers pédagogiques pour les enseignants.

➤ A ce jour, il y a environ 2700€ sur le CCP

le compte rendu financier (CRF) a été réalisé par Mme Menuge fin septembre, envoyé à l'OCCE qui l'a validé.

Une demande a été faite par l'OCCE de venir en aide à la coopérative de la classe pour les enfants hospitalisés à Estaing, nous tenterons d'être solidaires et de collecter un peu d'argent via des projets ponctuels.

11) les INTERVENANTS EXTERIEURS

◆ à Clerlande :

EPS : mardi et mercredi matins. Yohan Jacquet.

Musique : Hélène Traoré . Mardi CE1 toute l'année , jeudi pour les CE CM jusqu'aux vacances de février
Projet avec la classe des ce CE1-ce2 :Musique toute l'année, spectacle début juin avec d'autres écoles
Pratique d'instruments avec les classes de ce2-cm1 et cm1-cm2 : djembés.

Richesse de l'apport de ces intervenants, personnel très qualifié et apport de matériel : rollers, instruments de musique... Hélas, avec l'évolution de l'intercommunalité, ces intervenants risquent de disparaître...

◆ Toujours pas d'intervenant à Pessat. (La communauté de communes de Riom propose à la place des transports gratuits vers les structures culturelles de la ville (bibliothèque, musées)

12) LA PISCINE

Là encore, l'évolution de l'intercommunalité induit des modifications (moins de séances, limitation des classes d'âge accueillis, bientôt peut être fin de la prise en charge financière du transport...)

PISCINE PESSAT (pour les CP uniquement , les GS ne sont plus accueillis et plus que pour 8 séances au lieu de 11 avant...) les vendredis de 14 à 15h du 15/09 au 17/11)

Encore un grand merci aux parents et grands-parents qui nous accompagnent et aident dans le vestiaire, sans eux nous aurions dû annuler l'activité.

À Noter des difficultés d'organisation cette année car il y a 3 autres écoles avec nous (le Cheix la Moutade Cellule).

Cette année encore le goûter est pris en charge par la coop

PISCINE CLERLANDE du 20/11 au 21/01, les lundis de 15h à 16h (départ de l'école à 14h30 et retour vers 16h30.

Les CM1 de la classe de Mme Urbain-Trouvé) iront exceptionnellement avec les CE1 et CE2

Le transport est à la charge de la municipalité. Normalement le transport Kéolys devrait directement facturer la mairie cette année.

13) La HIBOUTHEQUE (service du réseau « Canopé » qui permet de gérer une bibliothèque en ligne)

L'adhésion aux services en ligne coûte 20€ pour l'année pour chaque école à la coopérative.

Pessat : Hibouthèque est de plus en plus fournie, il a fallu acheter un nouveau meuble (coût de 265€ pris en charge par la coopérative) pour y ranger les livres achetés au cours de l'année scolaire dernière ainsi ceux que Mme Papon a récupérés à la bibliothèque de Riom Co qui liquidait ses stocks.

RAPPEL les NAP peuvent utiliser la bibliothèque **à condition de respecter le rangement.**

Merci de prendre grand soin des livres, et de les réparer si besoin.

Mme Delaître rappelle que des parents s'étaient proposés d'aider à couvrir les livres. Merci par avance !

Clerlande

Pas d'emprunt de livre hebdomadaire mais mise en place d'un temps de lecture. Dispositif « silence on lit » les mardis et vendredis de 13h45 à 14h. (rappel même ces jours là nous n'ouvrons les portes de l'école aux enfants qui mangent chez eux qu'à 13h50). Les enfants s'installent en bibliothèque et prennent un

livre.

Lecture plaisir pendant 15 minutes. Très bon retour, et cela permet de reprendre la classe dans le calme.

Un grand merci à Mireille et Cécilia qui nous ont suivis dans ce projet et qui installent les enfants de la cantine en bibliothèque avant le temps d'accueil.

Rappel SITE INTERNET <http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/0630947M/6710--0630947M.htm>

Vous y trouvez

➤ **Le menu de la cantine**

➤ Dans la rubrique **documents** vous trouverez les comptes rendus des conseils d'école, le règlement intérieur.

➤ Dans la rubrique **projets**, les enseignants qui le souhaitent mettent en ligne des photos, des chansons, des vidéos, le cahier de vie ...

➤ Dans la rubrique **informations**, comme son nom l'indique, vous retrouverez des informations sur l'école (adresse, numéro de tél, etc.)

➤ Et une visite des deux écoles dans la rubrique **l'école en photos**, ainsi qu'un petit trombinoscope du personnel encadrant les NAP.

Cela prend beaucoup de temps de tenir le site à jour, nous faisons pour le mieux...

14) Projets des enseignants pour les élèves :

◆ **PESSAT :**

➤ Les CP sont allés à l'école des sciences (19/09 - l'arbre en automne) bus 230€ (habituellement chaque année le conseil régional nous rembourse la moitié des frais de transport)

➤ L'animatrice du SBA doit revenir (gratuitement) nous sommes en attente de sa réponse (3 interventions dans les classes de Mmes Papon et Menuge)

Nous allons continuer la sensibilisation des enfants au tri, et au recyclage (la collecte de feutres usagés est poursuivie, nous l'enverrons à l'organisme « terra cycle » quand nous aurons atteint les 30 kg minimum requis. **Les parents qui ont des feutres usagés peuvent nous les faire parvenir.**

*Attention à Clerlande : **plus de collecte de bouchons**, c'était une initiative de Mireille mais plus personne ne se déplace pour récupérer la collecte- Nous continuons également nos activités autour du jardin et du composteur.*

➤ En lien avec le projet d'école, nous allons profiter des interventions de monsieur Dupuy, médiateur culturel mis à notre service gratuitement par le musée Mandet de Riom

du 23/01 au 09/02 une exposition temporaire sera présentée aux élèves dans la salle de motricité

Il s'en suivra 3 visites du musée par classe (en janvier, mars et avril) et 3 interventions du médiateur dans chaque classe.

Nous profiterons ainsi de 9 de nos 11 navettes gratuites (apparemment le principe des navettes gratuites va être remis en question, toujours en lien avec l'évolution de l'intercommunalité)

➤ Participation au prix littéraire des incorruptibles

Une sélection de 5 livres pour les maternelles (achetée en double)

une sélection de 5 livres pour les CP

un abonnement

coût pour la coopérative : 222€

En mai les enfants pourront voter pour leur album préféré, le palmarès national sera annoncé le 1^{er} juin 2018

➤ **Projet d'agrandissement du jardin :**

Nous attendons que les municipalités nous tiennent informées de la subvention du Conseil Départemental qu'elles devaient recevoir (environ 500€ par commune?)

- nous renouvelons notre demande d'un point d'eau.
- nous attendons pour acheter de matériel (arrosiers, etc)

◆ **CLERLANDE:**

- Projet théâtre 27 avril à Varennes sur Morge

Collaboration avec Art zone 51 pour l'élaboration de frises (semestre2) sur panneaux.

Coût pour la coopérative : 550€ (ce qui explique qu'aucun spectacle de Noël n'est proposé aux élèves comme c'est le cas à Pessat)

- Cette année pas de participation au prix littéraire des incorruptibles mais nous poursuivons la remise de prix littéraire. Nous allons proposer une sélection de livres de littérature jeunesse effectuée par la librairie Le cadran solaire à Riom et les enseignants. L'intérêt est de proposer une douzaine de titres par classe (au lieu de 5 l'an passé) et de traiter des thèmes, auteurs en lien avec nos projets.

Coût pour la coopérative : 260€ pour les 3 classes, 12 livres par classe.

Merci à Mme Dupic d'avoir couvert l'ensemble des livres de la sélection.

- prévention routière permis vélo : devrait concerner les cm1 et les cm2

15) **PLANIFICATION D'ÉVÉNEMENTS AUTOUR DE L'ÉCOLE**

- **MARCHÉ DE NOËL à Pessat.** jeudi 21/12 à partir de 18h

- La recette permettra de financer le **spectacle de Noël** : mercredi 20/12 à 10h (spectacle intitulé « c'est bientôt Noël ? ») proposé par la compagnie les Obstinés, **Coût 600€)**

Les classes de Clerlande ne vendent pas d'objets pour le marché.

Une représentante des parents nous signale que certains parents trouvent lourd l'enchaînement marché le jeudi et le spectacle du COF de Clerlande le vendredi, mais le faire la semaine d'avant n'est pas envisageable car la réalisation d'objets de Noël prend beaucoup de temps. Les objets seront fabriqués par les élèves en classe aidés les NAP.

Et nous avons constaté que les parents étaient venus plus nombreux l'an dernier par rapport aux fois où on le faisait le vendredi soir des vacances.

Mme Mallet nous informe que L'atelier sablé animé par elle même, Sandrine Farnier et Fanny Hosdez sera sûrement proposé de nouveau.

- Vendredi 22/12 visite du Père Noël dans les deux écoles.

Les municipalités offrent toujours un livre aux élèves

Nous nous demandons s'il y aura une buvette « vin chaud » tenue par les parents le soir du marché de Noël .

Cela relance la question de la réactivation d'une association, qui simplifierait l'organisation des événements autour de l'école. C'est de surcroît une nécessité pour être dans la légalité.

Certains parents aiment se porter volontaires pour aider lors de ces événements, mais il manque une structure et un cadre. Monsieur Emeriau relance l'idée d'un **SONDAGE**. Il faut convoquer une **ASSEMBLEE GENERALE**, Monsieur Dain doit récupérer les statuts de l'ancienne association de parents de Clerlande.

- Vente d'objets photographiques sur le thème de Noël.

À Pessat, les objets seront récupérés par les parents sur place lors du marché.

À Clerlande, ils seront remis aux élèves.

➤ CARNAVAL

Pas d'organisation par les enseignants. Prise en charge par une éventuelle association de parents.

➤ **Représentation théâtre pour les élèves de Clerlande le 27 avril à Varennes sur Morge.**

➤ **fête du RPI au château de Pessat → 9 juin 2018**

Spectacle organisé par les enseignants

Kermesse et tombola organisées par l'éventuelle association de parents.

16) début de réflexion sur les rythmes scolaires rentrée 2017 /18

Les municipalités ne percevront bientôt plus les 50€ par enfant (encore peut être une année supplémentaire) et n'ont plus la possibilité de recourir aux contrats aidés.

Dans ces conditions il est compliqué de maintenir les NAP en l'état.

Les temps scolaires et périscolaires devront être revus.

Les enseignants sont questionnés quant à ce qui convient le mieux aux élèves et aux enseignements.

Pour les plus grands, la semaine sur 4 jours et demi est bénéfique, alors qu'elle est trop fatigante pour les plus jeunes élèves.

Les plus jeunes élèves sont également perturbés par la multitude de référents (tantôt les maîtresses, tantôt le personnel des NAP) et par l'irrégularité des après midis (NAP ou classe un après midi sur deux, Il faut à ces élèves un cadre plus permanent et régulier.

S'il y a un retour à la semaine de 4 jours, il faut absolument revoir l'emploi du temps du site de Clerlande qui terminerait à 16h45, ce qui vraiment tard et ne se pratique nulle part ailleurs.

La contrainte du transport scolaire pèse lourd. Il faudrait peut être réduite la pause méridienne.

À voir...

M. Emeriau rappelle que les parents ont déjà fait un effort pour passer de 4 jours à 4 jours 1/2, revenir à 4 jours serait encore un nouvel effort...

Un SONDAGE sera réalisé conjointement par les parents d'élèves, les élus municipaux et les enseignants va être proposé aux parents d'élèves lors d'un **CONSEIL EXTRAORDINAIRE LUNDI 04 DECEMBRE à 18H30 à Pessat.**

Une représentante des parents souligne que tous les enfants n'ont pas la chance de pouvoir être récupérés par des grands parents habitant à proximité et disponibles pour gérer l'après classe.

Concernant les centres de loisirs, St Laure va rouvrir le sien mais il sera vite surchargé.

Monsieur Dubois rappelle que l'année où il en avait ouvert un sur la commune, il était très peu fréquenté, ce qui a occasionné un déficit de 40 000€ ! Mais il n'exclut pas l'idée de relancer le projet, d'autant plus qu'il a formé du personnel dans ce sens là.

Localement, un grand nombre de communes de l'interco veulent abandonner les NAP, Certaines municipalités ont déjà arrêté dès l'annonce ministérielle de mettre fin aux contrats aidés en août. Dans d'autres communes les NAP s'arrêtent en janvier 2018.

A Riom la problématique est différente car leur personnel peut être utilisé quelle que soit l'organisation (NAP ou centre de loisirs)

Alors que dans les petites communes, la question du devenir du personnel est plus critique...

Du coup, au sein du RPI, les NAP ont été maintenus même si c'est une charge financière conséquente pour les budgets.

Tout le monde tient à souligner la qualité de ce que les animateurs des NAP ont proposé aux élèves ces dernières années.

17) QUESTIONS DIVERSES

❶ oubli dans l'ordre du jour : EXERCICES DE SECURITE / PPMS

Nous souhaitons rappeler que l'élaboration des consignes de sécurité, les affichages informatifs, et le déclenchement de l'alerte relèvent de l'autorité des maires, pas des directeurs d'école.

L'ensemble des consignes de sécurité est organisé dans le cadre du **Plan Communal de Sécurité (PCS)** qui est une composante du plan de prévention départemental.

Monsieur Dubois nous informe qu'à Pessat la commission de sécurité est passée, tout est en règle. A Clerlande, il semblerait qu'elle n'ait pas besoin de passer de nouveau (établissement de 5^{ème} catégorie (effectif moins de 200)

◆ Trois exercices obligatoires sont prévus dans toutes les écoles : évacuation **incendie**, confinement ou évacuation en cas d'**intrusion attentat** , confinement en cas de **risques majeurs**

➤ A Pessat, 17/10 incendie – 17/11 intrusion (problématique de cet exercice : ne pas apeurer les élèves, se cacher, dédramatiser l'exercice) – 17/01 risques majeurs (nous ne sommes jamais en mesure de faire cet exercice car depuis 2 ou 3 ans, nous demandons le matériel à la municipalité (nécessaire pour protéger les vitres, corne de brume pour donner le signal, trousse d'urgence...) en vain

➤ A Clerlande : Exercice intrusion proche, date à déterminer et organisation également avec la gendarmerie. Les autres exercices surviendront de manière inopinée.

◆ Le PPMS (**Plan Particulier de Mise en Sûreté**) est mis sur une plateforme internet, c'est un document secret, les mairies, les services de gendarmerie y ont accès. Nous rappelons que nous ne sommes pas des professionnels de la sécurité. Au sein de chaque équipe pédagogique, nous avons essayé d'envisager des protocoles de mise en sécurité en faisant appel à notre bon sens, mais là encore, au regard de la loi, cela incombe aux municipalités de s'en charger.

Nous trouvons difficile de décider des endroits où se confiner, de la nécessité d'évacuer ou de se confiner, selon la situation, c'est pourquoi nous avons demandé les conseils des services de gendarmerie, qui semblent peu disponibles. Ces exercices sont intéressants toutefois pour acquérir quelques automatismes si un problème se présentait. (rester calme, savoir évacuer, savoir se cacher, savoir se protéger...) et que ces automatismes sont transposables à la maison.

Noter que cela nous est imposé par l'Education Nationale, donc cela ne concerne les élèves que sur le temps scolaire. **Qu'en est-il sur le temps extra scolaire ? Monsieur Dain avait dit l'an dernier qu'une réflexion serait engagée, il semblerait qu'elle reste en suspens...**

Ces exercices devraient également être réalisés par le personnel communal, d'autant plus que les groupes sont éclatés lors des NAP, et les activités sont faites dans des endroits différents du temps scolaire.

Nous demandons de nouveau aux municipalités de nous préparer les « valises d'urgence »

A Pessat, nous demandons de nouveau qu'une clé soit accrochée à côté de la porte de sortie du bureau de la directrice (donnant sur l'extérieur du bâtiment donc, car la classe de Mme Martin pourrait être amenée à évacuer par cette issue en cas d'intrusion.

Par contre, la sous pente de la classe verte a été désencombrée (cachette des CP)

❷ REMERCIEMENTS

◆ PESSAT :

- Les tricycles ont été remplacés par la municipalité de Pessat suite au vol il y a 2 ans (investissement de plus de 1400€)
- Les trottinettes auraient besoin d'une révision, le personnel communal a beaucoup à faire, peut être des papas pourraient s'en charger?
- réparation de l'aire de jeu (mais il faudrait faire quelque chose pour la structure (poncer, vernir?) car les enfants se prennent souvent des échardes) Monsieur le maire s'étonne car il a payé une société plus de 3000€ pour la réfection de ce jeu.

M. Dubois nous informe au passage qu'un élève coûte 1400€ à une commune (sans compter les frais de chauffage de la structure)

◆ CLERLANDE

- Une deuxième classe vient d'être équipée avec du matériel de très grande qualité : TBI dernière génération. Un grand remerciement à la municipalité.
Reste en suspens la question de l'entretien du premier : problème de luminosité. La municipalité attend toujours le devis ?
- la SARL La maison Floran à Riom a fait un don de 7500€ de fournitures de papeterie

③ Question des parents

- serviettes de table à Clerlande
Pas hygiénique, recours aux serviettes en papier.
- garderie pour les familles qui ont des enfants sur les 2 sites (gratuité pour ce 1/4 d'heure)
à Pessat c'est déjà gratuit mais à Clerlande il faut se signaler à Mireille qui ne sait pas forcément qui est concerné.
- problème des gaz d'échappement du bus scolaire
Il suffit qu'un parent aille demander au chauffeur de couper le moteur du bus, Mme Urbain Trouvé l'a déjà demandé au chauffeur du matin.
- coût par enfant des nap (nous répondrons à cette question lors du conseil d'école extraordinaire prochain)
- M. Emeriau soulève un problème récent : le matin, les enfants de Clerlande qui ne vont pas en garderie doivent attendre que ceux de la garderie soient montés dans le bus pour pouvoir monter à leur tour.
Cécilia va demander à Mireille pour proposer une solution.
- Mme Desthuillier (DDEN) demande où en est la municipalité pour régler le problème de chaleur dans l'école de Clerlande.
Des solutions sont recherchées et des devis sont à l'étude.

Merci à tous les participants

Les directrices